



pibeste
intégral

ÉDITION 2027 – RÈGLEMENT

Version du 15/10/2026

GENERALITES

Le PIBESTE INTÉGRAL est un événement de course à pied en montagne organisé par LES MONTAGNARDS ARGELÉSIENS, association loi 1901 et club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

La course aura lieu le **samedi 10 avril 2027** à Argelès-Gazost.

EPREUVES

INTEGRALE des Mouflons

Le parcours mesure 24,5km avec 1750m de dénivelé positif/négatif, il sera balisé dans son intégralité.

Le parcours emprunte des petites routes, des pistes et des sentiers de montagne, notamment au cœur de la Réserve Naturelle du Pibeste. Le parcours est de difficulté importante, plusieurs portions de sentiers sont pentues et techniques.

Le départ sera donné à 13h30, Place du foirail à Argelès-Gazost et l'arrivée sera jugée au même endroit.

BALCONS des Gahus

Le parcours mesure 12km avec 400m de dénivelé positif/négatif, il sera balisé dans son intégralité.

Le parcours emprunte des petites routes, des pistes et des sentiers de montagne. Il ne présente pas de difficulté particulière.

Le départ sera donné à 14h00, Place du foirail à Argelès-Gazost et l'arrivée sera jugée au même endroit.

Défi de la DAUNA

Le parcours mesure 4km avec 100m de dénivelé positif/négatif, il sera balisé dans son intégralité. Le parcours emprunte des pistes et des sentiers en forêt. Il ne présente pas de difficulté majeure.

Le départ sera donné à 14h15, Place du foirail à Argelès-Gazost et l'arrivée sera jugée au même endroit.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site **pyreneeschrono.fr**

Elles seront ouvertes jusqu'au 02/04/2027 inclus, à condition que les quotas de coureurs ne soient pas atteints. Dès l'atteinte des quotas, une liste d'attente sera ouverte automatiquement.

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la course.

Avant la date de l'ouverture officielle des inscriptions, l'organisation mettra à disposition :

- 50 dossards maximum aux groupes et clubs de 10 personnes ou plus souhaitant s'inscrire sur les formats de 12km et 24km
- 25 dossards maximum pour des inscriptions individuelles anticipées aux formats de 12km et 24km, directement auprès des magasins FOULEES Pau-Béarn et FOULEES Pau-Billères (passage en magasin obligatoire)
- 25 dossards maximum pour des inscriptions individuelles anticipées aux formats de 12km et 24km, directement à Argelès-Gazost auprès d'un *commerce local à définir* (passage en magasin obligatoire)

Les modalités exactes seront communiquées via le site internet et les réseaux sociaux de l'événement. Ces dossards seront retirés de la vente et des quotas maximum de chaque course avant l'ouverture des inscriptions.

INTEGRALE des Mouflons

Le quota maximum d'inscrits est de 500 coureurs.

La course est exclusivement réservée aux coureurs nés en 2007 et avant.

Le prix d'inscription est fixé à 25 euros (tarif préférentiel de 23 euros pour les licenciés FFA).

BALCONS des Gahus

Le quota maximum d'inscrits est de 200 coureurs.

La course est exclusivement réservée aux coureurs nés en 2011 et avant.

Le prix d'inscription est fixé à 14 euros (tarif préférentiel de 12 euros pour les licenciés FFA).

Défi de la DAUNA

Le quota maximum d'inscrits est de 50 coureurs.

La course est exclusivement réservée aux coureurs nés en 2010-2011 (cadets) et en 2012-2013 (minimes).

Le prix d'inscription est fixé à 5 euros (tarif de base, sans lot d'inscription).

INVITATIONS

Les 10 premiers hommes et femmes de l'édition précédente de L'INTÉGRALE DES MOUFLONS bénéficieront d'un dossard offert pour L'INTÉGRALE DES MOUFLONS 2027.

Les 3 premiers hommes et femmes de l'ensemble des éditions précédentes de L'INTÉGRALE DES MOUFLONS bénéficieront d'un dossard offert pour L'INTÉGRALE DES MOUFLONS 2027.

Les 3 premiers hommes et femmes de l'édition précédente des BALCONS DES GAHUS bénéficieront d'un dossard offert pour L'INTÉGRALE DES MOUFLONS 2027.

L'organisation se réserve le droit d'inviter tout coureur(euse) supplémentaire.

Ces dossards seront retirés de la vente et des quotas maximum de chaque course avant l'ouverture des inscriptions.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les personnes majeures, la participation à la manifestation sportive est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- Soit d'un Pass Prévention Santé (PPS), souscrit via la plateforme dédiée, sous format papier, digital, ou électronique. Ce PPS doit avoir été souscrit au maximum un an avant la date de la manifestation

Pour les personnes mineures, la participation à la manifestation sportive est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- Soit d'une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code en fonction du choix de l'organisateur. Cette attestation sera valable uniquement pour la date de la compétition. Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire (cf. Annexe 2) ou le cas échéant de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

La participation des personnes mineures est également soumise à la validation de l'autorisation parentale proposée lors de l'inscription en ligne.

MATÉRIEL

Le seul matériel obligatoire sera de porter un contenant (verre, gourde, flasque...) pour pouvoir se ravitailler en liquide sur les postes de ravitaillement. Ces verres ou contenants ne sont pas fournis par l'organisation.

L'équipe d'organisation incite les coureurs à prendre connaissance de toutes les informations concernant la course (distance, dénivelé, ravitaillements) et les conditions météorologiques pour adapter leur matériel.

Il est conseillé d'emporter avec vous : une réserve d'eau de 500 ml, une réserve de nourriture, un coupe-vent (suivant météo) et un téléphone portable (fonctionnel).

Les bâtons sont autorisés.

En fonction des conditions météorologiques du jour, l'organisation pourra tout de même rendre obligatoire le coupe-vent et/ou une réserve d'eau minimum. Cette décision sera alors communiquée aux coureurs au plus tard lors de la remise des dossards.

ASSISTANCES EXTÉRIEURES

Une assistance extérieure aux coureurs sera tolérée uniquement sur les zones de ravitaillement du parcours. Il est interdit à toute personne non inscrite de courir ou d'accompagner un participant sur le parcours, sauf autorisation expresse de l'organisation.

ABANDON

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au Poste de Contrôle le plus proche. Le dossard devra être restitué à l'organisation.

L'organisation ne mettra en place un moyen de rapatriement du coureur qu'en cas de force majeure et sur avis de l'équipe médicale. Dans tous les autres cas, les coureurs rentreront à Argelès-Gazost par leurs propres moyens.

REMBOURSEMENT / DÉSISTEMENT

Jusqu'au 21/02/2027 inclus, une demande de remboursement sans justificatif peut être acceptée, sous réserve que le dossard puisse être attribué à un participant inscrit sur la liste d'attente. Le remboursement sera alors effectué après déduction des frais bancaires non récupérables.

Du 22/02 au 2/04/2027 inclus, une demande de remboursement peut être présentée sur production d'un certificat médical justifiant l'impossibilité de participer à l'épreuve. Si la demande est jugée recevable par l'organisation, le remboursement sera alors effectué après déduction des frais bancaires non récupérables.

Après le 2/04/2027, plus aucun remboursement ne sera possible.

Les échanges, cessions ou transferts de dossards entre participants sont interdits.

RAVITAILLEMENTS

INTEGRALE des Mouflons

5 postes de ravitaillement

- Ravitaillement 1 : Pibeste (sommet) - Km 9,5
Composition : Eau
- Ravitaillement 2 : Ségus - Km 13,6
Composition : Liquide + Solide
- Ravitaillement 3 : Pibeste (sommet) - Km 15,7
Composition : Eau
- Ravitaillement 4 : Ouzous - Km 21,5
Composition : Liquide + Solide
- Arrivée : Argelès-Gazost - Km 24,5
Composition : Liquide + Solide

BALCONS des Gahus

2 postes de ravitaillement

- Ravitaillement 1 : Agos - Km 7,2
Composition : Liquide
- Arrivée : Argelès-Gazost – Km 12
Composition : Liquide + Solide

Défi de la DAUNA

1 poste de ravitaillement

- Arrivée : Argelès-Gazost – Km 4
Composition : Liquide + Solide

Nota : Il est nécessaire d'avoir sur soi un contenant (verre, flasque...) pour pouvoir se ravitailler en liquide sur les postes de ravitaillement. Les contenants ne seront pas fournis par l'organisation.

BARRIÈRES HORAIRES ET TEMPS LIMITE

La mise en place de barrières horaires est une obligation sécuritaire pour l'organisation et l'ensemble des participants.

INTEGRALE des Mouflons

- Barrière horaire n°1 :

Premier passage au sommet du Pibeste, Km 9,5

La Barrière horaire est fixée à **2h20** de course.

A ce point, les coureurs passant hors délai seront déviés directement vers la descente en direction d'Ouzous et pourront terminer la course. Ils se verront appliquer une pénalité de temps de 2h minimum et seront reclassés après le dernier concurrent ayant effectué le parcours complet. Ils apparaîtront donc dans le classement sans pour autant pouvoir prétendre aux récompenses.

- Barrière horaire n°2 :

Passage au ravitaillement de Ségus, Km 13,6

La Barrière horaire est fixée à **3h05** de course.

A ce point, les coureurs passant hors délai seront mis hors course, les contrôleurs récupéreront les dossards et l'organisation mettra en place un minibus pour effectuer le retour à Argelès-Gazost.

BALCONS des Gahus

Aucune barrière horaire sur cette course.

Défi de la DAUNA

Aucune barrière horaire sur cette course.

CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

La remise des prix sera organisée sur la zone de départ/arrivée à 19h00. Toute réclamation doit être remise aux organisateurs avant le début de la remise des prix.

INTEGRALE des Mouflons

Pour les podiums, le classement sera validé à l'arrivée des derniers coureurs. Seront a minima récompensés :

- les 5 premiers Hommes et Femmes du classement scratch
- le 1er Vétéran de catégorie M1 ou plus (né en 1987 ou avant) Homme et Femme (non cumulable avec le classement scratch)
- le 1er Espoir (né en 2005-2006-2007) Homme et Femme (non cumulable avec le classement scratch)
- les Maillots distinctifs spéciaux (Vainqueur, Grimpeur, Descendeur, Finisseur)

L'organisation attribuera un prize money aux meilleurs coureurs hommes et femmes du classement scratch. Les autres récompenses seront composées de trophées personnalisés, bons d'achats, matériels techniques et/ou produits du terroir.

Le prize money est composé tel que :

- primes selon classement

Hommes	Classement	Femmes
750 €	1 ^{er}	750 €
500 €	2 ^e	500 €
350 €	3 ^e	350 €
250 €	4 ^e	250 €
150 €	5 ^e	150 €

- primes selon classement et chrono

Hommes	Classement	Femmes
100 €	6 ^e à 10 ^e	100 €
si < 2h31 *		si < 3h16 *

** chrono du meilleur et de la meilleure 11e lors des 5 premières éditions*

- prime au record : 50 € supplémentaires seront attribués uniquement aux vainqueurs H et F s'ils battent le record de l'épreuve
Record H : 2h19min20s / Record F : 2h47min27s

BALCONS des Gahus

Pour les podiums, le classement sera validé à l'arrivée des derniers coureurs. Seront a minima récompensés :

- les 3 premiers Hommes et Femmes du classement scratch
- le 1er Vétéran de catégorie M1 ou plus (né en 1987 ou avant) Homme et Femme (non cumulable avec le classement scratch)
- le 1er Jeune Cadet/Junior (né en 2008 ou après) Homme et Femme (non cumulable avec le classement scratch)

Les récompenses seront composées de trophées personnalisés, bons d'achats, matériels techniques et/ou produits du terroir.

Défi de la DAUNA

Pour les podiums, le classement sera validé à l'arrivée des derniers coureurs. Seront a minima récompensés :

- les 3 premiers Hommes et Femmes de la catégorie Cadet (2010-2011)
- les 3 premiers Hommes et Femmes de la catégorie Minimes (2012-2013)

MAILLOTS DISTINCTIFS

INTEGRALE des Mouflons

Des maillots distinctifs seront attribués aux Hommes et aux Femmes ayant terminé le parcours complet :

- Maillot Jaune = Vainqueur de la course au classement scratch.
- Maillot Rouge = Meilleur grimpeur au temps de la 1^{ère} montée au Pibeste, Km 6.3 à Km 9.5
- Maillot Noir = Meilleur descendeur au temps entre le Col des Portes et Ouzous, Km 17 à Km 21.5
- Maillot Bleu = Meilleur finisseur au temps entre Ouzous et l'arrivée, Km 21.5 à Km 24.5

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le PIBESTE INTÉGRAL se déroule dans un environnement naturel remarquable et, pour partie, au sein de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du PIBESTE-AOULHET.

Chaque participant s'engage à respecter les milieux naturels, la faune, la flore, les autres usagers, les sentiers, le balisage des parcours et l'ensemble de la réglementation en vigueur sur le territoire de la Réserve Naturelle.

Le respect de ces règles est une condition essentielle au maintien de la course dans cet environnement préservé.

Tout manquement à l'une de ces règles peut entraîner une disqualification ou l'application d'une pénalité de temps, sur décision du comité d'organisation.



| Règles et préconisations en vigueur dans la **réserve naturelle régionale du Pibeste-Aoulhet** :

Il est interdit :

-  **D'abandonner**, de déposer ou de jeter des **détritus** de quelque nature que ce soit (Article 3.5) ;
-  De **porter atteinte** de quelque manière que ce soit aux **végétaux** (Article 3.3) ;
-  De **troubler** ou **déranger** sciemment les **animaux** par quelque moyen que ce soit (Article 3.2) ;
-  De troubler la tranquillité des lieux par toute **perturbation sonore** (Article 3.5).

L'événement est autorisé par la région à condition de :



Rester sur les sentiers balisés et ne pas couper les lacets
Le hors-piste est la première source d'érosion en milieu naturel. Les raccourcis dans les lacets de montée détruisent la végétation stabilisatrice et creusent des rigoles.

ÉTHIQUE ET COMPORTEMENT SPORTIF

Le PIBESTE INTÉGRAL défend les valeurs du sport, du respect, du fair-play, de la solidarité et du dépassement de soi.

En s'inscrivant à l'une des épreuves, chaque participant s'engage à :

- respecter le présent règlement, les consignes de l'organisation et les décisions des responsables de course
- respecter les bénévoles, les autres participants, les spectateurs et les autres usagers des espaces traversés
- adopter un comportement sportif, courtois et respectueux, sans violence, menace, harcèlement, discrimination ni propos injurieux
- respecter le parcours balisé et les points de contrôle, sans raccourci ni comportement visant à fausser le classement

- porter assistance à toute personne en difficulté lorsque la situation le nécessite, sans se mettre lui-même en danger, et signaler tout incident à l'organisation ou aux secours

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner, selon sa nature et sa gravité, un avertissement, une pénalité de temps, une disqualification ou une exclusion de l'épreuve, sur décision de l'organisation. Les incidents graves pourront être transmis aux autorités ou instances compétentes.

ANNULATION / MODIFICATION ÉPREUVE

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas de décision administrative, de conditions météorologiques dangereuses ou de circonstances sanitaires incompatibles avec le déroulement de la manifestation, l'organisation peut modifier le parcours, adapter les horaires, neutraliser ou interrompre une épreuve, la reporter ou l'annuler.

Les modalités de remboursement ou de report seront définies dans le respect des dispositions légales applicables. L'organisation se réserve le droit de ne pas rembourser la totalité des frais d'inscription ou de reporter les inscriptions à l'édition suivante.

DROITS À L'IMAGE

Par sa participation à l'une des courses inscrites au programme, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

CNIL / RGPD

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi qu'à la Loi Informatique et Libertés modifiée, les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription aux épreuves PIBESTE INTEGRAL sont traitées par l'association organisatrice.

Les données collectées sont nécessaires à la gestion des inscriptions et des résultats, l'organisation et la sécurisation des épreuves, la gestion des classements, du chronométrage et des secours, la communication d'informations relatives à l'événement, l'envoi d'informations concernant la manifestation, la gestion des obligations légales, administratives et comptables de l'organisateur.

Les données peuvent être transmises aux prestataires intervenant dans l'organisation de l'événement (plateforme d'inscription, chronométrage, secours, assureurs), uniquement dans la limite nécessaire à l'exécution de leurs missions.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de l'événement et aux obligations légales de l'organisateur.

Certaines données relatives aux résultats sportifs peuvent être conservées à des fins d'archivage historique et statistique. Les participants sont informés que leur nom, prénom, sexe, année de naissance, nationalité, club ou équipe, numéro de dossard, temps de course, classement et éventuellement photographies ou vidéos prises dans le cadre de l'événement pourront être publiés

sur les listes de départ, listes de résultats, sites internet, applications de suivi en direct, réseaux sociaux et supports de communication de l'organisateur ou de ses partenaires.

Ces publications sont nécessaires à l'organisation des compétitions sportives, à l'information du public ainsi qu'à la conservation de l'historique sportif des épreuves.

Les participants reconnaissent et acceptent expressément cette diffusion liée à leur participation à l'événement. L'exercice du droit à l'effacement ne pourra pas conduire à la suppression des résultats sportifs officiellement enregistrés et publiés dans le cadre de l'intérêt légitime de l'organisateur, de l'information sportive du public et de la conservation des archives.

Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose : d'un droit d'accès, d'un droit de rectification d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité de ses données, du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en adressant une demande à l'organisation par courrier électronique.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

Le participant reconnaît pratiquer une activité sportive en milieu naturel comportant des risques inhérents, notamment liés au terrain, aux conditions météorologiques, à la faune, à la flore, aux infrastructures empruntées et à son propre état physique. Il participe sous sa seule responsabilité et renonce à tout recours contre l'organisateur pour les dommages résultant de ces risques normaux et prévisibles.